



PRÉFET DE LA GIRONDE

DIRECTION
INTERDÉPARTEMENTALE
DES ROUTES
ATLANTIQUE
District de Gironde

Arrêté du 06 DEC. 2018

A630
Échangeurs n°10-11-12-15-16-17
Carottages pour analyse
Communes de Mérignac, Pessac, Gradignan, Villenave-d'Ornon

LE PRÉFET DE LA GIRONDE

VU le code de la route ;

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes et les arrêtés qui l'ont modifiée ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre I huitième partie, approuvée par arrêté du 6 novembre 1992 modifié ;

VU l'arrêté du préfet de la Gironde du 11 décembre 2017 portant délégation de signature à madame la directrice interdépartementale des routes Atlantique ;

VU la note technique du 14 avril 2016 relative à la coordination des chantiers sur le réseau routier national ;

VU le dossier d'exploitation ;

VU l'avis favorable du 22 novembre 2018 de monsieur le président de Bordeaux Métropole ;

VU l'avis réputé favorable au 3 décembre 2018 de Monsieur le commandant de la CRS autoroutière d'Aquitaine ;

CONSIDÉRANT qu'en raison des travaux de carottages nécessaires à l'analyse des matériaux de chaussée des bretelles des échangeurs n°10, n°11, n°12, n°15, n°16 et n°17 de la rocade A630 dans les deux sens, sur le territoire des communes de Mérignac, Pessac, Gradignan et Villenave-d'Ornon, il convient de mettre en œuvre des mesures temporaires d'exploitation,

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER – Afin de réaliser les travaux ci-dessus cités,

Chaque nuit de 21 heures à 6 heures, du lundi 10 décembre 2018 à 21 heures au mercredi 12 décembre 2018 à 6 heures :

Fermeture de bretelles - échangeur n°10

La bretelle de sortie de la rocade extérieure A630 dans l'échangeur n°10 peut être fermée à la circulation sauf besoins du chantier. Les usagers sont alors déviés par la rocade extérieure A630, demi-tour à l'échangeur n°11 via l'avenue René Cassin, retour sur la rocade intérieure A630 et la bretelle de sortie de la rocade intérieure A630 dans l'échangeur n°10.

La bretelle d'entrée de la rocade extérieure A630 dans l'échangeur n°10 peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier. Les usagers sont alors déviés par l'avenue Marcel Dassault, la rue Jacques Prévert, la bretelle d'entrée de la rocade intérieure A630 dans l'échangeur n°10, la rocade intérieure A630, demi-tour à l'échangeur n°9 via l'avenue de Magudas puis retour sur la rocade extérieure A630.

La bretelle d'entrée de la rocade intérieure A630 dans l'échangeur n°10 peut être fermée à la circulation sauf besoins du chantier. Les usagers sont alors déviés par l'avenue Jacques Prévert, l'avenue Marcel Dassault, le passage supérieur de l'échangeur n°10, la bretelle d'entrée de la rocade extérieure A630 dans l'échangeur n°10, la rocade extérieure A630, demi-tour à l'échangeur n°11 via l'avenue René Cassin et la rocade intérieure A630.

La bretelle de sortie de la rocade intérieure A630 dans l'échangeur n°10 peut être fermée à la circulation sauf besoins du chantier. Les usagers sont alors déviés par la rocade intérieure A630, demi-tour à l'échangeur n°9 via l'avenue de Magudas, retour sur la rocade extérieure A630 et la bretelle de sortie de la rocade extérieure A630 dans l'échangeur n°10.

Fermeture de bretelles - échangeur n°11

La bretelle d'entrée n°1 de la rocade intérieure A630 dans l'échangeur n°11 peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier. Les usagers sont alors déviés en amont par le giratoire décathlon, la bretelle d'entrée n°2 de la rocade extérieure A630 dans l'échangeur n°11, la rocade extérieure A630, demi-tour à l'échangeur n°12 via l'avenue du Souvenir et retour sur la rocade intérieure A630.

La bretelle d'entrée n°2 de la rocade intérieure A630 dans l'échangeur n°11 peut être fermée à la circulation sauf besoins du chantier. Les usagers sont alors déviés par le passage supérieur de l'échangeur n°11, demi-tour au giratoire décathlon retour sur le passage supérieur et la bretelle d'entrée n°1 de la rocade intérieure A630 dans l'échangeur n°11.

La bretelle de sortie de la rocade extérieure A630 dans l'échangeur n°11a peut être fermée à la circulation sauf besoins du chantier. Les usagers sont alors déviés par la rocade extérieure A630, la bretelle de sortie de la rocade extérieure A630 dans l'échangeur n°11, le giratoire Roland Garros l'avenue René Cassin, le giratoire hôtel mercure puis l'avenue JF Kennedy.

La bretelle de sortie de la rocade intérieure A630 dans l'échangeur n°11 peut être fermée à la circulation sauf besoins du chantier. Les usagers sont alors déviés par la rocade intérieure A630, demi-tour à l'échangeur n°10 via la rue des Chataigniers, l'avenue Jean Perrin et l'avenue Marcel Dassault, retour sur la rocade extérieure A630 et la bretelle de sortie de la rocade extérieure dans l'échangeur n°11.

La bretelle d'entrée n°1 de la rocade extérieure A630 dans l'échangeur n°11 peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier. Les usagers sont alors déviés par le giratoire décathlon et la bretelle d'entrée n°2 de la rocade extérieure A630 dans l'échangeur n°11 et la rocade extérieure A630.

La bretelle d'entrée n°2 de la rocade extérieure A630 dans l'échangeur n°11 peut être fermée à la circulation sauf besoins du chantier. Les usagers sont alors déviés par le passage supérieur de l'échangeur n°11, la bretelle d'entrée n°1 de la rocade intérieure A630 dans l'échangeur n°11, la rocade intérieure A630 et retour, demi-tour à l'échangeur n°10 via la rue des Châtaigniers, l'avenue Jean Perrin et l'avenue Marcel Dassault, retour sur la rocade extérieure A630.

La bretelle de sortie de la rocade extérieure A630 dans l'échangeur n°11 peut être fermée à la circulation sauf besoins du chantier. Les usagers sont alors déviés par la rocade extérieure A630, demi-tour à l'échangeur n°12 via l'avenue du Souvenir, retour sur la rocade intérieure A630 puis la bretelle de sortie de la rocade intérieure A630 dans l'échangeur n°11.

Fermeture de bretelles - échangeur n°12

La bretelle de sortie de la rocade extérieure A630 dans l'échangeur n°12 peut être fermée à la circulation sauf besoins du chantier. Les usagers sont alors déviés par la rocade extérieure A630, demi-tour à l'échangeur n°13 via l'avenue du Bourgaillh, retour sur la rocade intérieure A630 et la bretelle de sortie de la rocade intérieure dans l'échangeur n°12.

La bretelle d'entrée de la rocade extérieure A630 dans l'échangeur n°12 peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier. Les usagers sont alors déviés par le passage supérieur de l'échangeur n°12, la bretelle d'entrée de la rocade intérieure A630 dans l'échangeur n°12, la rocade intérieure A630 dans l'échangeur n°12, demi-tour à l'échangeur n°11 via l'avenue René Cassin et retour sur la rocade extérieure A630.

La bretelle de sortie de la rocade intérieure A630 dans l'échangeur n°12 peut être fermée à la circulation sauf besoins du chantier. Les usagers sont alors déviés par la rocade intérieure A630, demi-tour à l'échangeur n°11 via l'avenue René Cassin, retour sur la rocade extérieure A630 et la bretelle de sortie de la rocade extérieure dans l'échangeur n°12.

La bretelle d'entrée de la rocade intérieure A630 dans l'échangeur n°12 peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier. Les usagers sont alors déviés par le giratoire le passage supérieur de l'échangeur n°12, la bretelle d'entrée de la rocade extérieure A630 dans l'échangeur n°12, la rocade extérieure A630, demi-tour à l'échangeur n°13 et retour sur la rocade intérieure A630.

Fermeture de bretelles - échangeur n°15

La bretelle de liaison de la rocade intérieure A630 dans l'échangeur n°15 vers l'autoroute A63 sens Nord-Sud peut être fermée à la circulation sauf besoins du chantier. Les usagers sont alors déviés par la rocade intérieure A630, demi-tour à l'échangeur n°14 via la rue Antoine Becquerel, retour sur la rocade extérieure A630, la bretelle de liaison de la rocade extérieure A630 dans l'échangeur n°15 vers l'autoroute A63 sens Nord-Sud et l'autoroute A63 sens Nord-Sud.

La bretelle de liaison de l'autoroute A63 sens Sud-Nord vers la rocade extérieure A630 dans l'échangeur n°15 peut être fermée à la circulation sauf besoins du chantier. Les usagers sont alors déviés par la bretelle de liaison de l'autoroute A63 sens Sud-Nord vers la rocade intérieure A630 dans l'échangeur n°15, la rocade intérieure A630, demi-tour à l'échangeur n°14 via la rue Antoine Becquerel et retour sur la rocade extérieure A630.

Fermeture de bretelles - échangeur n°16

La bretelle d'entrée n°1 de la rocade extérieure A630 dans l'échangeur n°16 peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier. Les usagers sont alors déviés par le cours du général de Gaulle, le carrefour de l'avenue Favard et retour par le cours du général de Gaulle, la bretelle d'entrée n°2 de la rocade extérieure A630 dans l'échangeur n°16 et la rocade extérieure A630.

La bretelle de sortie de la rocade extérieure A630 dans l'échangeur n°16 peut être fermée à la circulation sauf besoins du chantier. Les usagers sont alors déviés par la rocade extérieure A630, demi-tour à l'échangeur n°17 via l'avenue Pierre Proudhon, retour sur la rocade intérieure A630 puis la bretelle de sortie de la rocade intérieure dans l'échangeur n°16.

Fermeture de bretelles - échangeur n°17

La bretelle d'entrée n°1 de la rocade extérieure A630 dans l'échangeur n°17 peut être fermée à la circulation sauf besoin du chantier. Les usagers sont alors déviés par la rue de la Croix de Monjous, demi-tour au giratoire Gédimat, retour sur la rue de la Croix de Monjous, la bretelle d'entrée n°2 de la rocade extérieure A630 dans l'échangeur n°17 et la rocade extérieure A630.

La bretelle de sortie de la rocade extérieure A630 dans l'échangeur n°17 peut être fermée à la circulation sauf besoins du chantier. Les usagers sont alors déviés par la rocade sens extérieure A630, demi-tour à l'échangeur n°18 via le giratoire Bridgend, l'avenue Mansencal et le giratoire Jugenheim, retour sur la rocade intérieure A630 puis la bretelle de sortie de la rocade intérieure dans l'échangeur n°17.

Aucune bretelle ne sera fermée simultanément avec la ou les bretelles empruntées pour son itinéraire de déviation.

ARTICLE 2 – En cas d'aléas techniques ou météorologiques les travaux prévus pourront être reportés les nuits de 21 heures à 6 heures, du mercredi 12 décembre 2018 à 21 heures au vendredi 14 décembre 2018 à 6 heures, dans les mêmes conditions que celles prévues à l'article premier.

ARTICLE 3 – La pose des signalisations et des déviations est assurée par la direction interdépartementale des routes Atlantiques (District de Gironde) .

ARTICLE 4 – Les prescriptions imposées par le présent arrêté sont signalées conformément aux dispositions de l'instruction interministérielle relative à la signalisation des routes et autoroutes précitée.

ARTICLE 5 – Le présent arrêté est affiché en mairies de Mérignac, Pessac, Gradignan et Villenave-d'Ornon par les soins de messieurs les maires.

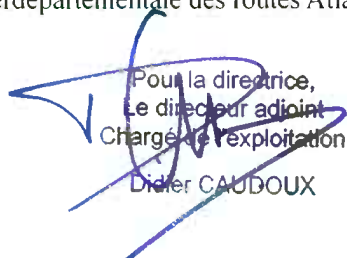
ARTICLE 6 –

- Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Gironde ;
 - Monsieur le président de Bordeaux Métropole ;
 - Messieurs les maires de Mérignac, Pessac, Gradignan et Villenave-d'Ornon ;
 - Monsieur le directeur des services d'incendie et de secours ;
 - Monsieur le commandant de la CRS autoroutière d'Aquitaine ;
 - Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique ;
 - Monsieur le directeur zonal des C.R.S du Sud-Ouest, bureau Circulation ;
 - Madame la directrice interdépartementale des routes Atlantique (district de Gironde) ;
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Bordeaux, le **06 DEC. 2018**

Pour le préfet et par délégation,

La directrice interdépartementale des routes Atlantique


Pour la directrice,
Le directeur adjoint
Chargé de l'exploitation
Didier CAUDOUX